

GUIDE DE SOUSCRIPTION À L'AUGMENTATION DE CAPITAL D'ENOGIA

Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS)

Disclaimer : Ce guide de souscription ne peut être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon. Ce guide de souscription, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société ENOGIA dans un quelconque pays.

0. RAISONS DE L'OFFRE

Augmentation de capital avec maintien du DPS

ENOGIA évolue dans un environnement porteur caractérisé par des besoins inédits d'efficacité énergétique chez les industriels, en lien avec le niveau durablement élevé des prix de l'énergie et avec les enjeux climatiques.

Dans ce contexte favorable, l'offre de solutions ENOGIA adossée à une technologie unique de micro-turbomachines suscite un intérêt croissant, notamment au niveau des modules ORC (transformation de chaleur fatale en électricité renouvelable).

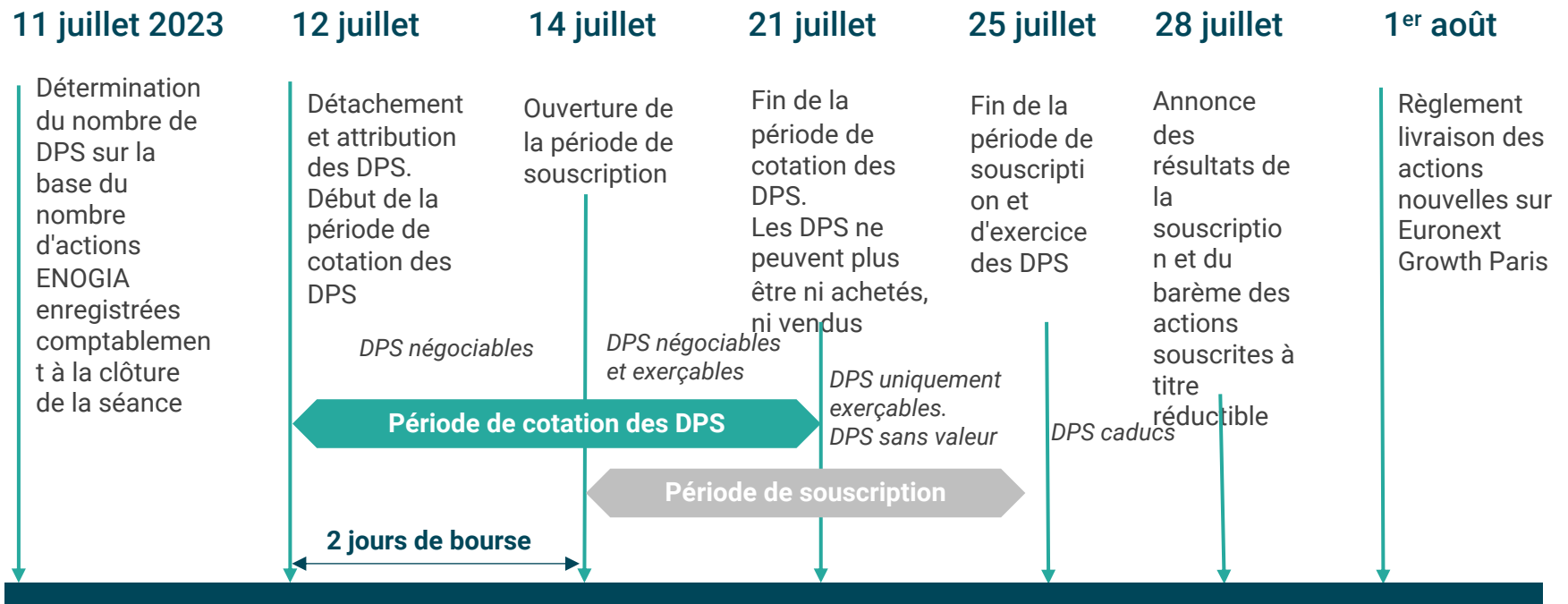
Pour tirer profit de cette tendance de fond favorable, assurer le déploiement commercial de la société et renforcer sa situation financière, ENOGIA lance une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 4 millions d'euros.

I. PARITÉ, PRIX DE SOUSCRIPTION

Augmentation de capital avec maintien du DPS

- Nombre d'actions nouvelles : 1 996 042
- Parité de souscription : 1 DPS est détaché de chaque action existante et il faut 2 DPS pour acquérir 1 action nouvelle moyennant le paiement du prix d'émission
- Prix d'émission : 2€/action

II. CALENDRIER



III. MODALITES DE SOUSCRIPTION

Augmentation de capital avec maintien du DPS

OUI, je participe

1. VOUS EXERCEZ TOUS VOS DPS

- **Si votre nombre de DPS est un multiple de 2:** vous exercez la totalité des DPS pour souscrire à titre irréductible : vous êtes sûr de recevoir vos actions
- **Si votre nombre de DPS n'est pas un multiple de 2 :** vous ajustez le nombre de DPS en achetant des DPS pour le porter à un multiple de 2

2. VOUS EXERCEZ UNE PARTIE DE VOS DPS

- Vous exercez le nombre souhaité de DPS multiple de 2 pour souscrire à titre irréductible et vendez vos DPS excédentaires jusqu'au 21 juillet 2023 inclus
- Vous pouvez financer tout ou partie de votre souscription par la vente de vos DPS non exercés
- N'oubliez pas de prendre en compte la fiscalité, les frais d'intermédiaire financier et l'éventuel décalage de trésorerie

3. VOUS SOUSCRIVEZ A TITRE LIBRE

- Vous n'avez pas besoin de DPS pour souscrire mais vous risquez de ne pas être servi si les souscriptions à titre irréductible et réductible ont absorbé la totalité des actions à émettre

NON, je ne participe pas

1. **VOUS CEDEZ TOUS VOS DPS :** vos droits doivent être cédés au plus tard le 21 juillet 2023
2. **VOUS NE CEDEZ PAS VOS DPS :** les DPS qui ne sont pas exercés à la fin de la période de souscription le 25 juillet 2023 sont sans valeur et deviennent caducs

NOTA BENE

- ✓ 2 DPS permettent de souscrire à 1 action nouvelle à titre irréductible
- ✓ Je peux participer davantage en achetant des DPS sur le marché
- ✓ Je peux souscrire à titre réductible en complément d'une souscription à titre irréductible (sans acheter de nouveaux DPS et sans garantie d'attribution d'actions nouvelles).
- ✓ Je peux souscrire à titre libre (sans avoir de DPS) mais sans garantie d'attribution d'actions nouvelles

III. MODALITES DE SOUSCRIPTION

Augmentation de capital avec maintien du DPS

Je suis déjà actionnaire

au nominatif pur

- Le bulletin avec achat ou vente de DPS (ajustement / cession des DPS) est à retourner avant le 21 juillet 2023
- Le bulletin portant sur la souscription d'actions (sans achat, ni vente de DPS) est à retourner avant le 25 juillet 2023

au porteur ou au nominatif administré

- Vous avez reçu un bulletin de souscription. Soyez attentif aux délais de réponse pour que votre ordre soit recevable

Je ne suis pas encore actionnaire

Vous souhaitez participer à l'augmentation de capital? Contactez votre intermédiaire financier pour :

- ✓ acheter en bourse les DPS avant le 21 juillet 2023 et souscrire à titre irréductible des actions nouvelles en exerçant vos DPS acquis, cette souscription est garantie
- ✓ souscrire à titre réductible (possible uniquement en complément d'une souscription à titre irréductible) mais la livraison des actions nouvelles n'est pas assurée
- ✓ Souscrire à titre libre (sans avoir besoin de DPS) mais la livraison des actions nouvelles est moins assurée qu'en cas de souscription à titre réductible

II. QUESTIONS / RÉPONSES (1/2)

Augmentation de capital avec maintien du DPS

1/ Qui peut souscrire à l'augmentation de capital ?

- ✓ L'augmentation de capital est ouverte au public en France par préférence aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 11 juillet 2023 et aux cessionnaires (acheteurs) des DPS

2/ En tant qu'actionnaire, comment souscrire à l'augmentation de capital ?

- ✓ Vous recevrez un bulletin de souscription ou un avis d'opération sur titres de la part de votre intermédiaire financier.
Attention aux délais de réponse et aux délais postaux !

3/ Que se passe-t-il si je ne fais rien en tant qu'actionnaire ?

- ✓ Si vous décidez de ne pas souscrire à l'augmentation de capital et ne donnez pas d'ordre de vente de vos DPS à votre intermédiaire financier, vos DPS ne seront plus négociables à l'issue de la séance de bourse du 21 juillet 2023. Ils deviendront caducs et disparaîtront automatiquement de votre compte titres à l'issue de la période de souscription, le 25 juillet 2023
- ✓ Si les DPS ne sont pas cédés, ils ne seront pas non plus exercés si la demande n'a pas été faite, et donc perdront toute valeur à la clôture de l'offre. Vous devrez supporter l'effet dilutif lié à l'augmentation de capital

4/ Puis-je participer à l'augmentation de capital si je ne suis pas actionnaire ?

- ✓ Il est tout à fait possible de participer à l'augmentation de capital. Il suffit d'acquérir des DPS pendant la période de cotation du 12 au 21 juillet 2023, puis de les exercer pendant la période de souscription du 14 au 25 juillet 2023
- ✓ Pour toute transaction sur le DPS et participer à l'opération, vous devez contacter votre intermédiaire financier. Le code du DPS ENOGIA est **ISIN FR001400J9B3, Mnémo ALENO**

5/ Pourquoi la période de cotation des DPS est-elle différente de la période de souscription ?

- ✓ Le décalage de 2 jours de bourse entre périodes de cotation des DPS et de souscription des actions nouvellement émises est une obligation depuis le 1er octobre 2016. **Cela implique une grande vigilance sur le calendrier de l'opération.** Les ordres portant sur les DPS devront être enregistrés au plus tard le 21 juillet 2023. Les ordres portant uniquement sur la souscription à l'augmentation de capital pourront être enregistrés au plus tard le 25 juillet 2023

II. QUESTIONS / RÉPONSES (2/2)

Augmentation de capital avec maintien du DPS

6/ Puis-je participer à l'opération au-delà du nombre de DPS détachés au titre des actions que je détiens ?

- ✓ À titre irréductible : vous pouvez souscrire davantage d'actions en achetant des DPS sur le marché.
- ✓ À titre réductible : vous pouvez souscrire pour davantage d'actions nouvelles sans utiliser de DPS supplémentaire. Il n'y a aucune garantie de recevoir le nombre d'actions nouvelles demandées. Vous ne pouvez souscrire à titre réductible que si vous avez déjà souscrit à titre irréductible.

7/ Quand devrai-je payer mes actions nouvelles ?

- ✓ Votre paiement doit être effectué au moment de votre souscription. Le montant de votre règlement doit être égal à la totalité de vos souscriptions à titre irréductible et réductible. En l'absence de paiement, votre souscription sera annulée.
- ✓ Si le nombre d'actions souscrites à titre réductible ne peut vous être attribué, le montant correspondant à la différence vous sera alors remboursé, sans intérêt.

8/ Quand devrai-je payer les DPS éventuellement acquis ?

- ✓ Vous recevrez un avis d'opéré de votre intermédiaire financier avec le montant exact et les modalités de règlement, après avoir transmis votre ordre d'achat.

9/ Supporterai-je des frais d'intermédiaire financier pour l'achat ou la vente de DPS ?

- ✓ Cela dépend de votre intermédiaire financier, renseignez-vous auprès de celui-ci.
- ✓ Pour le nominatif pur, les frais de courtage sont pris en charge par ENOGIA.